

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/10/2025

OBJET : Avenue de l'Europe – fonds de concours de la commune envers la CCBPD

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 20/10/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEM, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD

Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE

Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que la CCBPD a compétence pour la réalisation de travaux sur les voiries situées sur son territoire.

Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de l'Europe entre le chemin de la Vigne des Garçons et la Route de Grave sur la commune de Anse, il est possible de mettre en place un fonds de concours afin de financer la réalisation des travaux.

Les travaux réalisés seront les suivants :

- Consistance : Aménagement d'une voie cyclable et réfection de la couche de roulement sur l'avenue de l'Europe.



- Planning : les travaux seront réalisés dans le courant du second semestre 2025 (période estivale) pour une durée estimée de 2 mois, sous réserve, notamment, des conditions météorologiques,

- La maîtrise d'œuvre sera réalisée en externe par un bureau d'études désigné par la Communauté de Communes.

Le montant prévisionnel global des travaux de compétence communautaire est de 299 699,00 € TTC. Après récupération du FCTVA (16.404% en 2025), le coût résiduel des travaux à financer est donc de 257 464,52 €.

Il est ainsi proposé que la commune d'Anse apporte un fonds de concours de 50 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la convention de fonds de concours à intervenir avec la CCBPD dans le cadre des travaux Avenue de l'Europe et la participation de la commune à hauteur de 50 000€

2°) DONNE délégation au Maire pour signer la convention ainsi que tout document inhérent au versement du fonds de concours

3°) DIT que les crédits sont prévus au budget

4°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND